

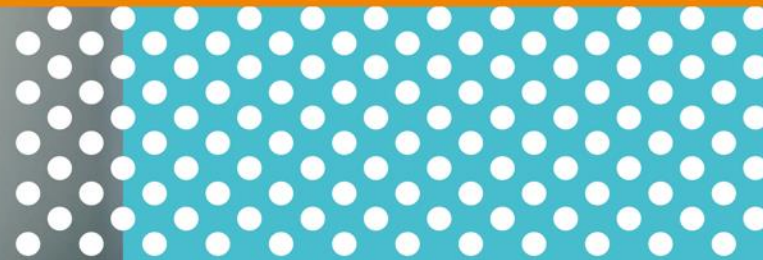


Les entreprises  
du Bâtiment



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

# Modalités de Participation Financière 2023





## DURÉE MAXIMUM

- **Par action non qualifiante :**  
maximum 300 heures / stagiaire.
- **Par action qualifiante** (*qualification CCN Bâtiment / certification RNCP / blocs de compétences / CQP inscrits ou non au RNCP*) :
  - Maximum 1 200 heures / stagiaire ;
  - Nombre de stagiaires maximum : 3 / an / entreprise.



## PLAFOND COÛT PÉDAGOGIQUE HORAIRE

- **Plafond de 24 € HT / heure / stagiaire.**  
*Dans la limite de 840 € HT / jour / groupe dans le cas d'une session intra-entreprise.*
- **Actions FeeBAT**  
**Coût pédagogique :** plafond selon modules.  
Conditions de participation financière auprès de nos équipes en régions.

*Il existe des financements spécifiques (ci-contre) et complémentaires (page suivante).*

**Applicables à partir du 17 avril 2023 dans la limite des fonds disponibles**

*La formation doit démarrer à partir du 17 avril 2023 et les demandes de financement doivent parvenir à Constructys au moins 15 jours avant le début de la formation. La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructys.*



## PARTICIPATION AUX FRAIS DE SALAIRES ET FRAIS ANNEXES

- **Frais de salaires :**
  - > **Entreprises de moins de 11 salariés :**  
Plafond de 13 € HT / heure / stagiaire.  
Sauf Feebat Plafond : 100 € HT / jour / stagiaire.
  - > **Entreprises de 11 à moins de 50 salariés :**  
Plafond : 13 € HT / heure / stagiaire  
UNIQUEMENT pour les actions :
    - qualifiantes ;
    - ou visant la transition écologique et le développement durable ;
    - ou visant la transition numérique ;
    - ou visant la pérennisation des emplois (actions de création / reprise / gestion / transmission d'entreprise) ;
    - ou pour la partie des heures de formation réalisées en situation de travail (AFEST).
- **Frais annexes (uniquement pour les actions qualifiantes) :**  
Plafond de 8 % des coûts pédagogiques financés par Constructys dans la limite de 1 500 € HT / stagiaire.



## FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES

- **Accompagnement VAE**  
Plafond de 2 000 € HT / VAE.
- **Bilan de compétences**  
Plafond de 2 000 € HT / Bilan.
- **Évaluations CléA** (hors formation) :
  - Évaluation préalable : Plafond 500 € HT ;
  - Évaluation en fin de formation : Plafond 250 € HT.
- **Ingénierie AFEST**  
**Prestataire référencé ou non par Constructys \* :**  
Plafond de 900 € HT / jour dans la limite de 4 jours.

\* *Contactez nos équipes en région*



## FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## ENTREPRISES DE 50 A MOINS DE 300 SALARIÉS

- **Participation aux coûts pédagogiques** des actions du plan de développement des compétences  
*Priorité au financement des formations obligatoires ou recommandées (GFOR)*

**Coût pédagogique :**

- Plafond : 24 € HT / heure / stagiaire.

- **Budget entreprise :** Contactez vos interlocuteurs Constructys en région pour connaître le niveau de participation

## ENTREPRISES DE MOINS DE 300 SALARIÉS

- **Actions de coaching / consulting** en lien avec un projet de création / reprise / transmission et gestion d'entreprise (*cf. priorité accord formation*).

**Coût pédagogique :**

- Plafond de 125 € HT / heure / groupe ;
- Maximum de 5 000 € HT / an / entreprise.

- **Actions visant la pérennisation des emplois** (actions de création / reprise / transmission et gestion d'entreprise).

**Coût pédagogique :**

Plafond de 24 € HT / heure / stagiaire.

- **Actions Lean Management**

Plafond de 1 000 € / jour.

*Dans la limite de 2 jours de diagnostic / 6 jours d'accompagnement.*

- **Appui Conseil RH / Numérique Prestataire éligible \* :**

Plafond de 1 000 € HT / jour *dans la limite de 2 jours de diagnostic / 6 jours d'accompagnement.*

Aide limitée à 50 % pour les entreprises de 50 à moins de 300 salariés \*\*.

\* Contactez nos équipes en région.

\*\* Contactez nos équipes en région pour étudier d'éventuels financements complémentaires : **cofinancements publics, fonds conventionnels ou versements volontaires.**

**Applicables à partir du 17 avril 2023 dans la limite des fonds disponibles**

La formation doit démarrer à partir du 17 avril 2023 et les demandes de financement doivent parvenir à Constructys au moins 15 jours avant le début de la formation.

La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructys.